

# PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - DE - ANNÉE 2004-2005

## NOTE DE PRÉSENTATION

Les personnels d'encadrement jouent un rôle majeur dans le système éducatif. Garants du caractère national de l'éducation, ils voient leurs missions évoluer dans un contexte de mutation de l'éducation et d'évolution liées au pilotage dans le cadre de la LOLF et à la mise en place de processus d'évaluation.

Pour répondre à cette complexité accrue, la direction de l'encadrement souhaite proposer de nouveaux dispositifs d'accompagnement qui s'inscrivent dans la continuité des programmes antérieurs tout en facilitant l'acquisition de nouvelles compétences ainsi que la circulation et l'échange de savoirs.

Dans le cadre de cette politique, l'école supérieure de l'éducation nationale (ESEN) propose deux nouveaux axes de développement dans le programme national de pilotage de la formation des personnels d'encadrement, présenté ici pour le second semestre 2004. Le premier s'appuie sur une individualisation de la formation pouvant aller jusqu'à l'obtention d'un diplôme, le second organise des nouvelles modalités d'études et de formations s'appuyant sur des ateliers ouverts aux personnels d'encadrement et à leurs partenaires.

Le dispositif mis en place à l'intention de

l'encadrement administratif des établissements d'enseignement supérieur illustre le premier axe ; à destination des secrétaires généraux, responsables financiers et DRH, il devrait rapidement être étendu à l'ensemble des responsables des services de ces établissements. Il proposera à terme, des parcours individualisés à partir de modules de formation capitalisables dans le cadre de masters offerts par des universités ; encore expérimental, ce dispositif est destiné à se développer vers d'autres catégories de personnels. Dès à présent la même démarche est engagée pour l'enseignement scolaire, par l'ouverture du DESS "gestion et administration des établissements du système éducatif" (GAESE) de l'IAE de Poitiers à des gestionnaires en formation continue.

Parallèlement à cet effort d'individualisation et de mise en place de diplôme, l'ESEN propose des dispositifs permettant des échanges et circulations de savoirs entre des publics et institutions différentes. Cette approche se concrétise, tout particulièrement, par des partenariats avec des universités et le réseau des écoles de service public, permettant ainsi de confronter, dans une optique de conceptualisation, l'apport des chercheurs et des praticiens. C'est le cas des ateliers d'études et de formations qui permettent de mener une réflexion

commune sur des problématiques d'actualité pouvant ensuite se décliner. C'est aussi le cas des séminaires et colloques universitaires ouverts simultanément aux cadres de l'éducation nationale et à d'autres cadres de la fonction publique et en particulier d'actions communes à la fonction publique territoriale.

Concevant la professionnalisation comme une acquisition progressive de compétences tout au long de la carrière, l'ESEN souhaite aussi mieux articuler formation statutaire et formation continue. C'est pourquoi, dans le cadre de ce programme national, des séminaires, jusqu'ici réservés aux nouveaux personnels en formation, seront désormais proposés à des personnels en exercice tandis que des places de certaines actions du PNP seront réservées à des auditeurs de la formation statutaire. Cette évolution se poursuivra dans les mois à venir, contribuant à développer une approche commune. Pour répondre à ce même objectif, des actions sont menées conjointement par la

direction de l'encadrement et l'ESEN avec les académies pour renouveler l'organisation de la formation de l'encadrement. De même l'ESEN a enclenché une démarche de partenariat avec certaines académies dans le cadre des formations des personnels de direction.

On le voit, de nombreuses pistes sont ici proposées qui devraient contribuer à renouveler sensiblement l'offre de formation ; il reste à les consolider en poursuivant le travail commun déjà engagé avec l'ensemble des directions et notamment la DPMA, la DESCO et la DAF. Ces premiers jalons marquent la volonté ministérielle de donner aux personnels d'encadrement les moyens de soutenir et accompagner les mutations nécessaires de notre système éducatif.

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice de l'encadrement  
Marie-France MORAUX

# LISTE DES DISPOSITIFS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2004

<b>PAGE</b>		<b>NOMBRE DE PLACES</b>
<b>DES SÉMINAIRES DE FORMATION CONTINUE ET DES ATELIERS D'ÉTUDES POUR LES PERSONNELS D'ENCADREMENT</b>		
<b>Enseignement scolaire</b>		
71	Les bassins d'éducation et de formation	200
72	L'organisation apprenante dans l'éducation nationale : l'exemple de pilotage d'un EPLE	50
73	La laïcité et l'école face à l'évolution de la société	20
74	Les missions pédagogiques des IEN chargés des TICE	12
75	Logiques, concepts et outils de l'évaluation (séminaire commun avec la formation statutaire)	80
76	La carte des formations (séminaire commun avec la formation statutaire)	15
<b>Enseignement supérieur</b>		
77	Mise en place du système LMD : impacts sur la gestion de la scolarité et sur l'organisation des établissements	100
<b>DES MODULES CAPITALISABLES DANS LE CADRE D'UN MASTER</b>		
79	Master "gestion et administration des établissements du système éducatif" (GAESE)	
80	Dispositif de formation des personnels d'encadrement des établissements d'enseignement supérieur	
<b>DES SÉMINAIRES OUVERTS AUX CADRES DE DIFFÉRENTS SERVICES PUBLICS</b>		
82	Les politiques locales d'éducation : colloque	200
83	Rôle des personnels d'encadrement pour la valorisation des voies professionnelles et technologiques	120 (30 coll. locales)
84	Prévention et traitement de la maltraitance et des violences sexuelles : organiser des actions de formation	80 (20 coll. locales)
85	Séminaire sur l'éthique professionnelle : le cadre face aux actes de violence	20
86	Rencontres interprofessionnelles de service public dans le cadre du réseau des écoles de service public - L'aide aux victimes - Les familles en situation de grande précarité - Insécurité et vidéosurveillance : du diagnostic à l'évaluation - Délinquances sexuelles : auteurs et victimes - La fonction d'inspection : entre évolution des modalités d'intervention publique et évolution des exigences du public	21 EN (sur 125)
91	Cycle de formation destiné aux directeurs de l'éducation dans les collectivités territoriales	40

## PAGE

**DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE DE FONCTION  
ET D'ADAPTATION À L'EMPLOI**92 et 93 **Enseignement scolaire**

Secrétaires généraux d'académie, secrétaires généraux d'inspection académique, secrétaires généraux adjoints d'académie et/ou directeurs des relations et ressources humaines

IA-IPR détachés dans un emploi d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, IA-IPR détachés dans un emploi d'adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

IA-IPR établissement et vie scolaire recrutés sur liste d'aptitude, IA-IPR disciplinaires recrutés sur liste d'aptitude

Inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré recrutés sur liste d'aptitude au 1er septembre 2004

Inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO) - recrutés sur liste d'aptitude au 1er septembre 2004

Inspecteurs de l'éducation nationale-enseignement technique/enseignement général (IEN-ET/EG) - recrutés sur liste d'aptitude

Inspecteurs de l'éducation nationale-enseignement technique/enseignement général (IEN-ET/EG) - nommés sur un poste apprentissage, formation continue ou conseiller d'un inspecteur d'académie

Directeurs de CIO nommés au 1er septembre 2004

Conseillers auprès d'un recteur : DAET, DAFCO, CSAIO

Conseillers d'administration scolaire et universitaire

Personnels de direction rentrant en France métropolitaine

93 **Enseignement supérieur**

Exercer la fonction de secrétaire général d'établissement public de l'enseignement supérieur

Exercer la fonction d'agent comptable d'établissement public d'enseignement supérieur

Préparer les agents comptables à leur recrutement dans un établissement de l'enseignement supérieur

# Des séminaires de formation continue et des ateliers d'études pour les personnels d'encadrement

**IDENTIFIANT :**  
**04NDEN0001**

LES BASSINS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION : UNE AIDE AU PILOTAGE PÉDAGOGIQUE

La circulaire ministérielle n° 2001-114 du 20 juin 2001 fixe le cadre général des missions et de l'organisation des bassins autour de trois pôles principaux, le premier étant le pilotage et l'animation pédagogique.

**Objectifs du dispositif :** faire le point de trois années de fonctionnement des bassins, et plus particulièrement sur l'efficacité pédagogique de ce niveau infra-départemental.

**Pilotes :**

Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale  
Direction de l'enseignement scolaire

**Campagne d'inscription :** sans candidature, liste arrêtée par le recteur.

**Nombre de places :** 200

**Durée moyenne estimée :** 3 jours

**MODULE UNIQUE**

**Objectif pédagogique :** comprendre et mettre en commun les expériences respectives des académies et envisager les évolutions possibles.

**Contenu :**

Fonctions des bassins dans l'aide au pilotage académique : organisation de l'offre d'enseignement, aide à l'élaboration de la carte des formations...

Modalités d'organisation des bassins, le rôle des différents acteurs : mise en place de protocoles de travail...

Bilan pédagogique en ce qui concerne l'animation, la formation, l'impulsion...

Perspectives : lien avec les collectivités locales, place du 1er degré...

**Public cible :** responsables académiques et départementaux du pilotage pédagogique, personnes ressources chargées d'animer les bassins d'éducation et de formation (deux par département en moyenne).

**Forme/Modalités :** stage présentiel.

**Responsables pédagogiques :**

École supérieure de l'éducation nationale.

Direction de l'enseignement scolaire.

**Nombre de participants :** 200

**Durée en heures :** 18

**Session**

**Dates :** du 24 au 26 novembre 2004.

**Lieu :** ESEN - Poitiers.

**IDENTIFIANT :**  
**04NDEN0002**L'ORGANISATION APPRENANTE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE : L'EXEMPLE DU  
PILOTAGE D'UN EPLE

**Objectifs du dispositif :** à partir d'apports sur les théories des organisations et des apprentissages, le séminaire proposera une réflexion sur les modes de pilotage des EPLE.

**Pilote :** Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale.

**Campagne d'inscription :** candidature en académie avant le 8 octobre 2004.

**Nombre de places :** 50

**Durée moyenne estimée :** 2 jours

**MODULE UNIQUE****Objectif pédagogique :**

Faire le point sur les différentes théories des organisations et des apprentissages.  
Étudier les conséquences de ces théories sur le pilotage d'un établissement, à partir d'études de cas.  
Élaborer des outils de formation et de management pour les EPLE.

**Public cible :** représentants des GAFPE, correspondants territoriaux, formateurs académiques des personnels d'encadrement, responsables de formation de l'ESEN.

**Forme/Modalités :** stage présentiel.

**Responsable pédagogique :** École supérieure de l'éducation nationale.

**Nombre de participants :** 50

**Durée en heures :** 12

**Session**

**Dates :** 14 et 15 décembre 2004.

**Lieu :** ESEN - Poitiers.

**IDENTIFIANT :**  
**04NDEN0003**

LA LAÏCITÉ ET L'ÉCOLE FACE À L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

**Objectifs du dispositif :** les ateliers d'études et de formation ont pour ambition de valoriser et développer la réflexion sur l'éthique professionnelle dans la fonction publique en créant des lieux d'échanges qui contribuent à confronter les conceptions des différents acteurs ou institutions impliqués dans le processus éducatif.

**Pilote :** direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale.

**Campagne d'inscription :** sans candidature.

**Nombre de places :** 20

**Durée moyenne estimée :** 2 jours.

**MODULE UNIQUE**

**Objectif pédagogique :**

Clarifier la position du professionnel d'enseignement dans le champ législatif, déontologique et éthique.

Donner les ressorts conceptuels nécessaires à sa mise en débat.

**Contenu :**

Histoire générale de la notion de laïcité.

Principales définitions du concept.

Problématisation contemporaine de la notion.

Inscription dans un champ plus général : laïcité et tolérance, laïcité et exigence, laïcité et égalité, etc.

État de la législation en ce domaine.

**Public cible :** corps d'inspection, personnels de direction.

**Forme/Modalités :** conférences, échanges, tables rondes.

**Responsable pédagogique :**

Frédéric Gros, maître de conférences à l'université Paris XII Val-de-Marne.

École supérieure de l'éducation nationale.

**Nombre de participants :** 20

**Durée en heures :** 12

**Session**

**Dates :** décembre 2004.

**Lieu :** ESEN - Poitiers.

**IDENTIFIANT :**  
**04NDEN0004**

LES MISSIONS PÉDAGOGIQUES DES IEN CHARGÉS DES TICE

**Objectifs du dispositif :** élaborer une ou plusieurs actions de formation pour les IEN chargés de mission TICE à propos de leur rôle dans l'impulsion, le conseil et l'évaluation de l'utilisation des TICE dans l'enseignement de chaque discipline à l'école primaire.

**Pilotes :**

Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale.  
Direction de la technologie.

**Campagne d'inscription :** sans candidature, liste arrêtée par le recteur.

**Nombre de places :** 12

**Durée moyenne estimée :** 3 jours répartis sur 3 modules.

**MODULE 1**

**Objectif pédagogique :** dégager des contenus en rapport avec la problématique et élaborer des actions de formation.

**Publics cible :** IEN chargés des TICE.

**Forme/Modalités :** groupe de travail.

**Responsable pédagogique :** École supérieure de l'éducation nationale.

**Module obligatoire**

**Nombre de participants :** 12

**Durée en heures :** 6

**Session**

**Dates :** 4 novembre 2004.

**Lieu :** ESEN - Poitiers.

Deux autres modules (obligatoires), d'une journée chacun, seront proposés au 1er semestre 2005.

**IDENTIFIANT :**  
**04NDEN0005**

LOGIQUES, CONCEPTS ET OUTILS DE L'ÉVALUATION

L'évolution des pratiques d'évaluation que doivent mettre en œuvre les cadres du système éducatif conduit vers des approches globales et systémiques. Les objets d'évaluation se sont diversifiés : d'abord l'évaluation des individus, puis celle des pratiques pédagogiques et éducatives, des dispositifs et des politiques publiques. Un certain nombre de notions, concepts, et méthodologies, concernant les pratiques, s'applique au traitement de ces différents objets. La formation s'attachera à les analyser.

**Objectifs du dispositif :** développer une culture commune de l'évaluation chez les cadres du système éducatif.

**Pilote :** Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale.

**Campagne d'inscription :** candidature en académie **avant le 10 septembre 2004**

**Nombre de places :** 80 places ouvertes à la formation continue.

**Durée moyenne estimée :** 5 jours.

**MODULE UNIQUE**

**Objectif pédagogique :** acquérir les notions, concepts, et approches méthodologiques constitutives d'une évaluation.

**Contenu :**

Références historiques, fondements théoriques et méthodologiques des termes évaluer, contrôler, noter, valider, certifier.

Notions et concepts transversaux utiles pour tout dispositif d'évaluation.

Pratiques, démarches et enjeux d'évaluation et de contrôle en fonction de la position des acteurs. Conception, pertinence et effets d'un dispositif d'évaluation.

**Forme/Modalités :** stage présentiel, apports magistraux, présentation d'outils et de démarches, travaux en ateliers sur des études de cas.

**Responsable pédagogique :** École supérieure de l'éducation nationale.

**Nombre de participants :**

60 personnels de direction

20 inspecteurs

**Durée en heures :** 24

**Session**

**Dates :** du 18 au 22 octobre 2004

**Lieu :** ESEN - Poitiers

**IDENTIFIANT :**  
**04NDEN0006**

LA CARTE DES FORMATIONS

L'élaboration de la carte des formations s'inscrit dans le cadre des projets académiques, des schémas prévisionnels des formations et des plans régionaux de développement des formations professionnelles. Elle nécessite une concertation de plus en plus importante et demande une formation solide de l'encadrement à ses enjeux, procédures d'élaboration et de pilotage.

**Objectifs du dispositif :**

Permettre aux corps d'inspection ou aux personnels de direction :

- d'identifier leur rôle dans l'élaboration de la carte des formations, la régulation des flux d'orientation des élèves et l'optimisation des moyens ;
- de connaître le cadre réglementaire et d'identifier les ressources à mobiliser, la programmation des tâches à réaliser dans la mise en œuvre du projet académique, notamment en matière de rééquilibrage de l'offre de formation en lycée.

**Pilote :** Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale.

**Campagne d'inscription :** candidature en académie **avant le 10 septembre 2004.**

**Nombre de places :** 15 places ouvertes à la formation continue.

**Durée moyenne estimée :** 2 jours.

**MODULE UNIQUE****Contenu :**

La connaissance du cadre législatif et réglementaire de l'offre de formation (PRDFP), les modalités académiques de pilotage de la carte des formations, les attentes des collectivités territoriales et des branches professionnelles.

Les outils de collecte et de traitement de l'information relative à l'emploi et à la formation.

La méthodologie d'instruction d'une demande d'évolution de la structure pédagogique d'un EPLE dans le cadre de l'élaboration de la carte académique des formations du niveau V au niveau III, carte des langues comprise.

Les modalités d'organisation qui peuvent permettre d'accompagner et de maîtriser l'évolution de la carte des formations.

**Forme/Modalités :** stage présentiel, apports magistraux, travaux en ateliers sur des études de cas.

**Responsable pédagogique :** École supérieure de l'éducation nationale.

**Nombre de participants :** 15 places ouvertes à la formation continue

**Durée en heures :** 12.

**Session**

**Dates :** du 13 au 15 octobre 2004.

**Lieu :** ESEN - Poitiers.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La formation présentée ici, est proposée aux personnels d'encadrement des établissements de l'enseignement supérieur. L'inscription à ces dispositifs s'effectue par des procédures particulières qui sont portées à la connaissance des établissements et des personnels concernés. Elles ne font l'objet d'aucune inscription par les services académiques.

**IDENTIFIANT**  
**04NDEN007**

MISE EN PLACE DU SYSTÈME LMD : IMPACTS SUR LA GESTION DE LA SCOLARITÉ  
ET SUR L'ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS

**Objectifs du dispositif :** Le nouveau cursus licence-master-doctorat (LMD) se met progressivement en place dans les universités. Il a donné lieu à une première vague d'application dans quelques établissements. Une deuxième vague doit toucher une majorité d'établissements à la rentrée 2004. À ce point de la réforme, les personnels d'encadrement des établissements d'enseignement supérieur doivent pouvoir envisager les conséquences sur l'organisation et la gestion de la fonction scolarité et plus généralement mesurer les conséquences induites par cette nouvelle organisation pédagogique sur l'ensemble de leur établissement.

**Pilotes :**

Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale.  
Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE).

**Campagne d'inscription :** sans candidature auprès des services académiques, une procédure spécifique sera mise en œuvre directement auprès des établissements.

**Nombre de places :** 100.

**Durée moyenne estimée :** 2 jours.

**MODULE UNIQUE****Objectifs pédagogiques :**

Inventorier les stratégies organisationnelles alternatives à partir de nouvelles formules appliquées ou envisagées en établissements.

Dégager des préconisations sur le nouveau fonctionnement des services et l'évolution de certaines pratiques de gestion.

**Contenu :**

Bilan des premières expériences françaises et comparaison avec quelques cas européens ;

Organisation des enseignements et organisation des composantes.

Nouvelles pratiques de gestion.

Évolution du service scolarité au regard de :

- l'organisation des semestres et des sessions d'examens ;
- l'extension de la mobilité nationale et internationale ;
- l'impact des procédures d'échanges numériques ;
- l'accroissement des demandes de VAE et de VES.

**Public cible :** SGEPEs, responsables des services de scolarité et responsables administratifs de composantes.

**Forme/Modalités :** conférences, échanges, tables rondes.

**Responsables pédagogiques :**

Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE)

École supérieure de l'éducation nationale

**Nombre de participants :** 100

**Durée en heures :** 12

**Session**

**Dates :** 2 jours séparés de quelques semaines en novembre-décembre 2004.

**Lieu :** Paris.

# Des modules capitalisables dans le cadre d'un master

**IDENTIFIANT :**  
**04NDEN0008**

FORMATION PERMANENTE DIPLÔMANTE : MASTER DE GESTION ET ADMINISTRATION  
DES ÉTABLISSEMENTS DU SYSTÈME ÉDUCATIF (GAESE)

Créé en 2001, le DESS de gestion et administration des établissements du système éducatif devient master à la rentrée 2004. Il sanctionne une formation de BAC + 5 années organisée par l'université de Poitiers, l'institut d'administration des entreprises (IAE) et l'institut de préparation à l'administration générale (IPAG) en partenariat avec l'ESEN pour les CASU en formation statutaire initiale.

Le Master GAESE est ouvert à la formation continue pour la rentrée de septembre 2004, selon des modalités nouvelles permettant son obtention en 2 ans.

**Objectifs du dispositif :** valider par un diplôme le savoir-faire de praticiens de la gestion et de l'administration des établissements de l'éducation nationale afin de renforcer leur niveau de compétences et de favoriser leur mobilité professionnelle.

## **Pilotes :**

Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale.  
Université de Poitiers (IAE et IPAG).

**Campagne d'inscription :** candidatures individuelles auprès de l'ESEN

Retrait des dossiers de candidature dès parution de cet avis auprès de :

École supérieure de l'éducation nationale,

Bureau de la formation permanente et des sessions d'études, téléport 2, BP 72000,  
bd des Frères Lumière, 86963 Chasseneuil Futuroscope cedex, tél. 05 49 49 25 84.

## **Organisation de la formation :**

L'admission est prononcée au vu des dossiers de candidature et éventuellement après entretien. Pour les candidats non titulaires d'une maîtrise délivrée par une université française, elle n'est définitive qu'après décision de la Commission de validation des acquis professionnels.

La formation se déroule à Poitiers. Les cours ont lieu du jeudi soir au samedi, de début octobre à fin juin.

## **Obtention du diplôme :**

Elle est prononcée après la capitalisation des modules suivis (n'ayant pas fait l'objet d'une VAE) et la soutenance d'un mémoire de stage.

**Nombre de places :** en fonction des candidatures retenues.

**Durée :** la formation se déroule sur une période de deux ans.

**IDENTIFIANT :  
04NDEN0009**DISPOSITIF DE FORMATION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT DES ÉTABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**Objectifs du dispositif :**

Les universités et les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche sont confrontés à une évolution forte de leurs missions : ouverture européenne et internationalisation, accueil de nouveaux publics, mise en œuvre de nouvelles organisations de l'offre de formation, partenariat avec des institutions publiques ou privées. Dans ce contexte, les fonctions exercées par les secrétaires généraux et les principaux cadres administratifs de ces établissements et de leurs composantes se complexifient.

La direction de l'encadrement a souhaité pouvoir proposer un dispositif de formation permettant aux personnes qui souhaitent accéder aux métiers évoqués, qui y accèdent ou qui les exercent, de développer leurs compétences et d'acquérir une culture d'encadrement de haut niveau.

Conçue en étroite collaboration avec la CPU et l'ASG, cette formation s'inscrit dans les dispositifs que met en place la direction de l'encadrement pour accompagner la carrière de ses personnels et favoriser leur mobilité au sein de l'éducation nationale ou dans d'autres établissements publics.

**Pilotes :**

Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale.

Direction de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents des universités.

Association des secrétaires généraux des établissements de l'enseignement supérieur.

**Campagne d'inscription :** sans candidature auprès des services académiques ; une information spécifique sera directement diffusée auprès des établissements.

**Les principales caractéristiques du dispositif :**

Le dispositif proposé s'inscrit dans le cadre de formations universitaires de niveau master. Dans cette première phase (2004-2005), il sera mis en œuvre avec quelques établissements formateurs localisés sur deux à trois régions. Il doit aboutir à un ensemble de pôles de formation fonctionnant en réseau permettant de réaliser un maillage de l'ensemble du territoire.

À terme il doit s'intégrer dans un processus de formation continue et diplômante de cadres en activité en tenant compte de leurs contraintes de disponibilité.

Il proposera :

**Un parcours modulaire individualisé :** les enseignements sont découpés en modules permettant ainsi de gérer le temps annuel de formation et de suivre un parcours de formation adapté aux acquis professionnels.

**Un diplôme :** la formation suivie pourra permettre l'obtention d'un master.

Cette validation qui intégrera la VAE prendra en compte les formations suivies dans tous les établissements constitutifs du dispositif.

**Une capitalisation :** les formations validées seront cumulées dans le temps sous la forme d'ECTS.

**Contenu :**

Les contenus seront progressivement précisés avec les établissements formateurs à partir du schéma suivant :

**1- Les éléments communs du management et de la gestion dans l'enseignement supérieur**

- L'enseignement supérieur et la recherche : fondements, problématiques et enjeux
- Apports juridiques et budgétaires
- Systèmes d'information
- Gestion de projet et conduite du changement
- Animation et encadrement
- Management stratégique
- Gestion globale des moyens d'un service

**2- Des modules particuliers porteront sur les aspects spécifiques aux fonctions financières et de GRH**

**Forme/Modalités :**

Des méthodes pédagogiques diversifiées : afin de répondre au mieux aux objectifs de formation. Compte tenu des contraintes de temps, des modalités diverses seront proposées : étude de cas, formation action, analyse de pratiques, notamment.

La formation à distance sera utilisée chaque fois que cela s'avèrera possible et pertinent.

**Coordination de la formation :** École supérieure de l'éducation nationale

# Des séminaires ouverts aux cadres des différents services publics

**IDENTIFIANT :**  
**04NDEN0010**

LES POLITIQUES LOCALES D'ÉDUCATION

L'évolution de l'organisation de l'État, entre globalisation et local, a profondément transformé les orientations et les modes de coordination de l'action publique. Notamment, la décentralisation et la déconcentration ont favorisé l'éclosion de politiques locales d'éducation et nécessité la coordination des acteurs locaux. Il en résulte une obligation de cogestion, voire de co-construction, de ces politiques pour mettre en œuvre et adapter la politique nationale.

Comment s'élaborent ces politiques, avec quels types de management et avec quelles stratégies d'acteurs ? Quels sont les modèles explicatifs que proposent, aujourd'hui, les différentes disciplines et les différents courants théoriques ?

**Objectif du dispositif :** examiner des modèles théoriques pour comprendre l'évolution des choix politiques et leurs conditions de mise en œuvre au niveau local.

**Pilotes :**

Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale.

Centre national de la fonction publique territoriale.

Réseau d'analyse pluridisciplinaire des politiques éducatives (RAPPE).

**Campagne d'inscription :** candidature en académie **avant le 10 septembre 2004.**

**Nombre de places :** 200.

**Durée moyenne estimée :** 2 jours

**MODULE UNIQUE**

**Forme/Modalités :** colloque scientifique qui réunira des chercheurs présentant leurs travaux sur les politiques éducatives locales.

**Public cible :** universitaires, chercheurs, IA-DSDEN, IA-DSDEN adjoint, IEN adjoints aux IA-DSDEN, IA-IPR, chefs d'établissement, personnels de collectivités territoriales.

**Responsables pédagogiques :**

Agnès Van Zanten (directeur de recherche au CNRS).

École supérieure de l'éducation nationale.

**Nombre de participants :** 200.

**Durée en heures :** 12

**Session**

**Dates :** 21 et 22 octobre 2004

**Lieu :** ESEN - Poitiers.

**IDENTIFIANT :**  
**04NDEN0011**

RÔLE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT POUR LA VALORISATION DES VOIES  
PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIQUE

**Objectifs du dispositif :** mobiliser les personnels d'encadrement, plus particulièrement les chefs d'établissement, pour la mise en place, l'animation et le développement des lycées des métiers qui constituent un apport fondamental dans la politique de valorisation des voies professionnelle et technologique.

**Pilotes :**

Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale.  
Direction de l'enseignement scolaire.

**Campagne d'inscription :** sans candidature, liste arrêtée par le recteur.

**Nombre de places :** 120 (dont 30 personnes des conseils régionaux).

**Durée moyenne estimée:** 2 jours.

**MODULE UNIQUE**

**Objectifs pédagogiques :**

Favoriser de nouvelles relations dans le cadre des partenariats pour le développement du service public de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Permettre la définition d'un cadre de travail de mutualisation, d'aide et de conseil entre les personnels de direction, les responsables académiques de la formation professionnelle, les personnels de l'information et de l'orientation, et les corps d'inspection.

**Contenu :**

Le territoire et ses besoins en matière de formation professionnelle initiale et continue.

Élaboration et conduite d'un projet pour la mise en place d'un lycée des métiers, cahiers des charges et groupe académique : cahiers des charges, labellisation, audit et accompagnement.

Témoignages : "les petits lycées", le bassin et les réseaux, le lycée des métiers au quotidien.

**Public cible :** proviseurs de lycée des métiers, proviseurs de lycée, chargé de mission "lycée des métiers" auprès des recteurs, personnel des services d'éducation et de formation des conseils régionaux.

**Forme/Modalités :** stage présentiel.

**Responsable pédagogique :** École supérieure de l'éducation nationale.

**Nombre de participants :** 120 (dont 30 personnes des conseils régionaux).

**Durée en heures :** 12

**Session**

**Dates :** du 5 au 7 octobre 2004.

**Lieu :** ESEN - Poitiers.

**IDENTIFIANT :  
O4NDEN0012**PRÉVENTION ET TRAITEMENT DE LA MALTRAITANCE ET DES VIOLENCES SEXUELLES :  
ORGANISER DES ACTIONS DE FORMATION

La loi n° 89-487 du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance prévoit que les enseignants "reçoivent une formation initiale et continue" sur ce sujet, et que les chefs d'établissement organisent "au moins une séance annuelle d'information et de sensibilisation sur l'enfance maltraitée".

De quels outils les responsables des services académiques et départementaux de formation ont-ils besoin pour répondre aux obligations de formation instaurées par la loi ?

**Objectifs du dispositif :** sensibiliser les responsables de l'organisation de la formation continue dans les académies à l'obligation d'organiser des actions sur le thème de l'enfance maltraitée. Élaborer des outils pour ces formations.

**Pilotes :**

Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale.  
Direction de l'enseignement scolaire.

**Campagne d'inscription :** sans candidature, liste arrêtée par le recteur.

**Nombre de places :** 80 (dont 20 pour les personnels des conseils généraux).

**Durée moyenne estimée :** 2 jours.

**MODULE UNIQUE****Contenu :**

La maltraitance et les atteintes sexuelles chez les enfants et les adolescents : manifestations, repérage, conséquences, aspects juridiques.  
Le traitement des situations.  
Les partenariats.  
Témoignages.

**Public cible :** responsables académiques et départementaux de la formation continue des personnels d'encadrement, responsables de l'action sanitaire et sociale des conseils généraux.

**Forme/Modalités :** conférences, exposés et ateliers à partir d'expériences de terrain.

**Responsables pédagogiques :**

Bureau DESCO B4.  
École supérieure de l'éducation nationale.

**Nombre de participants :** 80 (dont 20 pour les personnels des conseils généraux).

**Durée en heures :** 12

**Session**

**Dates :** du 28 au 30 septembre 2004.

**Lieu :** ESEN - Poitiers.

**IDENTIFIANT :**  
**04NDEN0013**SÉMINAIRE SUR L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE :  
LE CADRE FACE AUX ACTES DE VIOLENCE ;  
LE RAPPORT À L'AUTORITÉ ; LA LAÏCITÉ.

**Objectifs du dispositif :** l'université Paris XII - Val-de-Marne organise une maîtrise en philosophie dont l'objectif est d'éclairer par une réflexion éthique les décisions prises dans l'urgence du quotidien. Le séminaire est ouvert aux personnels de direction de l'éducation nationale, ainsi qu'aux travailleurs sociaux et personnels soignants, pour trois journées sur des thèmes précis.

**Pilote :**

Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale.  
Université Paris XII - Val-de-Marne.

**Campagne d'inscription :** sans candidature.

**Nombre de places :** 20

**Durée moyenne estimée :** 3 jours.

**MODULE 1 - LA VIOLENCE**

**Objectif pédagogique :** clarifier la position du professionnel d'enseignement dans le champ législatif, déontologique et éthique.

**Contenu :**

État général des lieux.

Clarification de la notion à l'aide des théories philosophiques, sociologiques et psychologiques.

Parcours des diverses explications des causes de la violence.

Analyse des principales notions des relations éthiques négatives : agressivité, méchanceté, haine, cruauté.

Étude de la violence institutionnelle et de la violence sociétale.

**Public cible :** personnels de direction.

**Forme/Modalités :** conférences, échanges.

**Responsable pédagogique :**

Frédéric Gros, maître de conférences à l'université Paris XII - Val-de-Marne.  
École supérieure de l'éducation nationale.

**Module obligatoire**

**Nombre de participants :** 20

**Durée en heures :** 6

**Session**

**Dates :** 16 octobre 2004.

**Lieu :** Paris XII - Val-de-Marne.

Les modules 2 et 3 (obligatoires) auront lieu les 22 janvier et 11 mars 2005. Ils traiteront respectivement du rapport à l'autorité et de la laïcité. Ils seront présentés en détail dans la prochaine édition du PNP.

**IDENTIFIANT :**  
**04NDEN0014**

RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES DANS LE CADRE DU RÉSEAU DES ÉCOLES  
DE SERVICE PUBLIC

**Objectifs du dispositif :** les rencontres interprofessionnelles de service public vivent leur neuvième année. L'expérience conforte ses initiateurs dans l'idée que la confrontation des points de vue de professionnels confirmés et la compréhension de leurs modes d'action respectifs sont de nature à favoriser la mise en synergie des acteurs et la conjonction des moyens nécessaires à l'émergence et à la conduite de projets.

**Pilote :** un comité de pilotage a élaboré cette programmation. Il est composé de cadres pédagogiques du Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale, du Centre national de la fonction publique territoriale, de l'École nationale de la magistrature, de l'École nationale de la santé publique, de l'École nationale supérieure de la police, de l'École supérieure de l'éducation nationale et de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Campagne d'inscription :**

- candidature en académie **avant le 10 septembre 2004** pour les modules 1 et 2.  
**le 8 octobre** pour les modules 3, 4 et 5.

**Nombre de places :** 21 réservées à l'éducation nationale sur un total de 125.

**Durée moyenne estimée :** 3 jours.

**MODULE 1 - L'AIDE AUX VICTIMES**

Depuis une quinzaine d'années, les réformes législatives successives tendent à rendre plus aisée la prise en charge des victimes : réseaux structurés regroupés pour la plupart au sein de l'institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM), système d'indemnisation. Par ailleurs, la délicate question de leur place dans la société, de leur retour à une vie professionnelle et familiale "normale" apparaît de plus en plus comme un travail de partenariat entre divers services publics et associations dont les actions ont besoin d'être coordonnées pour une meilleure efficacité.

Les objectifs de cette rencontre sont donc de repérer les moyens à mettre en place pour rendre aussi opérationnelles que possible les politiques publiques d'aide aux victimes, de connaître les missions des commissions d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI), d'appréhender la situation particulière des personnes victimes d'actes de terrorisme, de connaître les modalités de soutien aux victimes, notamment en terme d'accompagnement psychologique.

**Prérequis du public :** personnels d'encadrement.

**Forme/Modalités :** le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

**Responsable pédagogique :** Xavier Lameyre, chargé de formation et de recherche à l'École nationale de la magistrature.

**Module facultatif**

**Nombre de participants :** 4 pour l'éducation nationale.

**Durée en heures :** 18

**Session**

**Dates :** du 28 au 30 septembre 2004.

**Lieu :** École nationale de la magistrature.

**MODULE 2 - LES FAMILLES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ :  
QUEL ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES PUBLICS ?**

L'extension de la précarité dans la famille, le travail, et le logement, des inégalités sociales qui se sont accrues avec des poches de pauvreté endémique, induisent des formes durables d'exclusion. La situation d'exclusion qui concentre les effets extrêmes de la précarité se caractérise par la simultanéité de trois dimensions : un cumul de plusieurs situations objectives de privation et de relégation dans des espaces sociaux marqués, un rapport social symbolique "négatif" objectif ou subjectif, une rupture des liens sociaux traditionnels qui opère un déclassement social.

L'action publique doit permettre de mettre en place une véritable veille sociale pour agir le plus précocement possible avant que les situations ne soient trop dégradées, d'intervenir précocement dans les processus évolutifs de certaines situations, de mettre en place un accompagnement social individualisé.

Le séminaire aura pour objectifs essentiels, à partir d'un recadrage théorique et conceptuel, de circonscrire la notion de famille en grande précarité en caractérisant les faisceaux de causes conduisant à cette situation, d'identifier les différents acteurs en situant la fonction de chaque partenaire et ses possibilités d'action dans le cadre de projets d'intervention, de repérer les conditions de mise en œuvre de projets partenariaux dans le cadre de politiques publiques.

**Prérequis du public :** ce stage s'adresse en priorité aux chefs d'établissement.

**Forme/Modalités :** le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

**Responsable pédagogique :** Marie-Laure Bourguignon, inspectrice de l'éducation nationale.

**Module facultatif**

**Nombre de participants :** 5 pour l'éducation nationale.

**Durée en heures :** 18

**Session**

**Dates :** du 13 au 15 octobre 2004.

**Lieu :** École supérieure de l'éducation nationale.

**MODULE 3 - INSÉCURITÉ ET VIDÉOSURVEILLANCE : DU DIAGNOSTIC À L'ÉVALUATION.**

La vidéosurveillance, comme d'autres outils de lutte contre l'insécurité ne saurait être ni "une solution miracle" ni "un simple affichage". Son utilisation et son fort développement ces dernières années nécessitent que soit menée entre des partenaires du champ de la sécurité, une réflexion sur la pertinence de son utilisation comme outil de lutte contre l'insécurité, sur le niveau réel de son impact, sur l'encadrement juridique dont elle est l'objet ainsi que sur les controverses qu'elle induit au regard des libertés publiques.

À partir de présentations des problématiques par des intervenants (juriste, sociologue et expert) suivies de débats, d'échanges d'expériences entre les participants et d'une visite du centre de vidéosurveillance de la ville de Lyon, il s'agira de définir le cadre juridique et la fonctionnalité de la vidéosurveillance, d'appréhender les méthodes de diagnostic et d'évaluation permettant l'aide à la décision, d'appréhender les avantages, les difficultés et les conditions de réussite à partir d'expériences concrètes et se poser la question de l'avenir de cet outil.

**Prérequis du public :** personnels d'encadrement.

**Forme/Modalités :** le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

**Responsable pédagogique :** François Molin, directeur de la formation continue et de la recherche à l'École nationale supérieure de la police.

**Module facultatif**

**Nombre de participants :** 4 pour l'éducation nationale.

**Durée en heures :** 24

**Dates :** du 2 au 5 novembre 2004.

**Lieu :** École nationale supérieure de la police.

**MODULE 4 - DÉLINQUANCES SEXUELLES : AUTEURS ET VICTIMES.**

Il n'est pas de question de société à l'actualité aussi brûlante que celle de la délinquance sexuelle : du crime sexuel en série à la délinquance sexuelle "au quotidien", longtemps tue et aujourd'hui sous le feu des projecteurs. La question de la prise en compte des victimes touche chacune des institutions et fait l'objet d'une attention accrue des autorités publiques. Ces "affaires" interrogent aussi les professionnels sur la prise en charge et la sanction des auteurs, le "traitement" de ces comportements déviants, mais également sur la mission de sécurité et de protection de la société, sur la dignité de l'homme. Elles renvoient aussi aux missions de prévention, de signalement de chacun des acteurs sociaux confrontés au phénomène.

Le séminaire aura pour objectifs d'identifier le phénomène et ses caractéristiques de façon globale, d'identifier les rôles et champs d'interventions professionnels des acteurs publics, de repérer les conditions d'articulations des politiques partenariales dans une optique de prévention et de prise en charge, de tracer les perspectives d'évolution de ses dispositifs au regard de l'ampleur du phénomène et des réponses que les professionnels tentent aujourd'hui d'apporter, d'intégrer à la réflexion une dimension comparée européenne.

**Prérequis du public :** personnels d'inspection et de direction.

**Forme/Modalités :** le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

**Responsable pédagogique :** Nadège Grille, adjointe à la responsable de la sous-direction de la formation continue de l'École nationale d'administration pénitentiaire

**Module facultatif**

**Nombre de participants :** 6 pour l'éducation nationale.

**Durée en heures :** 18

**Session**

**Dates :** du 22 au 24 novembre 2004.

**Lieu :** École nationale d'administration pénitentiaire - Agen.

**MODULE 5 - LA FONCTION D'INSPECTION : ENTRE ÉVOLUTION DES MODALITÉS D'INTERVENTION PUBLIQUE ET ÉVOLUTION DES EXIGENCES DU PUBLIC.**

La fonction d'inspection, telle qu'elle est à ce jour déclinée en France par les services de l'État et des collectivités territoriales, vise, en interne, à garantir le respect des règles et l'atteinte des objectifs des services publics et, en externe, à assurer un encadrement des pratiques et des moyens mis en place au regard d'un cadrage réglementaire précis.

Cependant, la mission des représentants des puissances publiques se concentre de plus en plus dans le contrôle des déclarations de ces acteurs, face aux exigences de plus en plus importantes des usagers. Les corps d'inspection français ont à se positionner dans ce contexte, d'autant plus complexe que se multiplient les processus de normalisation, d'accréditation, de certification, de labellisation, d'évaluation. Face à ces nouvelles contraintes, tenant compte des différences liées aux domaines concernés, il existe probablement des convergences quant aux stratégies de service à développer. Cette rencontre a pour objectifs de rechercher et d'explorer les axes communs de progrès, et de décliner les grandes interrogations stratégiques et opérationnelles suscitées par ce contexte, transversales et/ou spécifiques aux différents métiers d'inspection.

**Prérequis du public :** corps d'inspection.

**Forme/Modalités :** la rencontre privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

**Responsable pédagogique :** Jacques Raimondeau, responsable de formation ENSP.

**Module facultatif**

**Nombre de participants :** 3 pour l'éducation nationale.

**Durée en heures :** 18

**Session**

**Dates :** du 30 novembre au 2 décembre 2004.

**Lieu :** École nationale de la santé publique - Rennes.

**IDENTIFIANT :  
O4NDEN0015**

CYCLE DE FORMATION DESTINÉ AUX DIRECTEURS DE L'ÉDUCATION DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Ce dispositif constitue un cycle de formation offert sur l'ensemble de l'année scolaire 2004-2005. Organisé à la demande du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), il est ouvert aux chefs d'établissement et aux corps d'inspection.

**Objectifs du dispositif :** permettre aux directeurs de service d'éducation des collectivités territoriales, aux chefs d'établissement et aux inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription d'appréhender les évolutions, politiques, structurelles et pédagogiques, du système éducatif afin de pouvoir optimiser les partenariats et les synergies entre les collectivités territoriales et les services de l'État.

**Pilotes :**

Direction de l'encadrement, École supérieure de l'éducation nationale ;  
Centre national de la fonction publique territoriale ;

**Campagne d'inscription :** candidature en académie avant le 8 octobre 2004.

**Nombre de places :** 40

**Durée moyenne estimée :** 10 jours répartis sur 5 modules.

**MODULE 1 - DÉCENTRALISATION ET DÉCONCENTRATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF**

**Objectif pédagogique et contenu en cours d'élaboration.**

**Public cible :** directeurs de service d'éducation et de formation des collectivités territoriales ou personnels chargés de service, inspecteurs d'académie chefs des services départementaux de l'éducation nationale, chefs d'établissements, inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré.

**Forme/Modalités :** cycle de conférences.

**Responsables pédagogiques :**

École supérieure de l'éducation nationale  
Centre national de la fonction publique territoriale

**Module obligatoire**

**Nombre de participants :** 40

**Durée en heures :** 6

**Session**

**Dates :** 24 novembre 2004.

**Lieu :** Paris.

La suite de ce cycle aura lieu au 1er semestre 2005 à Paris. Elle comprendra quatre modules (obligatoires).

Module 2 - Territoires de cogestion (bassins, réseaux d'écoles rurales, ZEP).

Module 3 - Contrats de politiques locales (CEL, CLS...).

Module 4 - Activités péri-scolaires.

Module 5 - Accompagnement des élèves à besoins particuliers.

Ils seront présentés en détail dans la prochaine édition du PNP.

# Des actions d'accompagnement à la prise de fonction et d'adaptation à l'emploi

Ces dispositifs ne concernent que les personnels nouvellement nommés à des fonctions spécifiques d'encadrement. Ces regroupements nationaux ont pour objectif de faire acquérir à ces personnels les savoirs et savoir-faire de leur nouvelle fonction et de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques. Les contenus et les modalités sont précisés en fonction des besoins exprimés par les stagiaires. Dans de nombreux cas, une part importante de ces formations est réalisée par intégration dans des modules de formation statutaire.

## Ces formations ne font pas l'objet d'une campagne d'inscription.

Les personnels concernés n'ont pas à faire acte de candidature.

Le tableau suivant présente les dispositifs, modules ou sessions, programmés pour l'année 2004-2005 et leur identifiant pour les personnels d'encadrement de l'enseignement scolaire.

## Enseignement scolaire

	Identifiant
<b>Secrétaires généraux d'académie, d'inspection académique et secrétaires généraux adjoints d'académie et/ou directeurs des relations et ressources humaines</b> Module 1 : du 1er au 3 décembre 2004 - Paris Des modules thématiques pourront être proposés durant le 1er semestre 2005	04NDEN0016
<b>IA-IPR détachés dans un emploi d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale</b> Module 1 : accueil institutionnel en novembre 2004 Des modules thématiques seront proposés durant le 1er semestre 2005	04NDEN0017
<b>IA-IPR détachés dans un emploi d'adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale</b> Module 1 : une journée d'accueil institutionnel en novembre 2004 Des modules thématiques seront proposés durant le 1er semestre 2005	04NDEN0018
<b>IA-IPR établissement et vie scolaire recrutés sur liste d'aptitude</b> Dates à définir en fonction des besoins de formation des stagiaires	04NDEN0019
<b>IA-IPR disciplinaires recrutés sur liste d'aptitude</b> Dates à définir en fonction des choix de formation des stagiaires	04NDEN0020
<b>IEN du premier degré recrutés sur liste d'aptitude au 1er septembre 2004</b> Module 1 : du 6 au 8 septembre 2004 - ESEN-Poitiers Module 2 : intégration dans la formation statutaire Module 3 : du 15 au 17 novembre 2004 - ESEN-Poitiers	04NDEN0021
<b>IEN-IO recrutés sur liste d'aptitude au 1er septembre 2004</b> Dates à définir en fonction du parcours de formation des stagiaires	04NDEN0022

	Identifiant
<b>IEN-ET/EG recrutés sur liste d'aptitude</b> Module 1 : du 4 octobre au 8 octobre 2004 - ESEN-Poitiers Module 2 : selon l'offre de formation négociée	04NDEN0023
<b>IEN-ET/EG nommés sur un poste administratif et financier en apprentissage</b> Module 1 : du 5 au 7 octobre 2004 - ESEN-Poitiers Module 2 : du 10 au 13 janvier 2005 - ESEN-Poitiers	04NDEN0024
<b>IEN-ET/EG nommés sur un poste d'IEN formation continue</b> Module 1 : du 5 au 7 octobre 2004 - ESEN-Poitiers Module 2 : du 10 au 13 janvier 2005 - ESEN-Poitiers	04NDEN0025
<b>IEN-ET/EG conseillers d'un inspecteur d'académie</b> Module 1 : du 5 au 7 octobre 2004 - ESEN-Poitiers Module 2 : du 10 au 13 janvier 2005 - ESEN-Poitiers	04NDEN0026
<b>Directeurs de CIO nommés au 1er septembre 2004</b> Module 1 : du 24 au 26 août 2004 - ESEN-Poitiers Module 2, Session 1 : du 13 au 17 décembre 2004 - ESEN-Poitiers Module 2, Session 2 : du 23 au 27 mai 2005 - ESEN-Poitiers	04NDEN0027
<b>Conseillers auprès d'un recteur : DAET, DAFCO, CSAIO</b> Module unique : du 18 au 19 novembre 2004 - Paris	04NDEN0028
<b>Conseillers d'administration scolaire et universitaire</b> Module 1 : du 15 au 17 novembre 2004 - ESEN -Poitiers Module 2 : du 19 au 21 janvier 2005 - ESEN -Poitiers Module 3 : du 29 au 31 mars 2005 - ESEN -Poitiers	04NDEN0029
<b>Regroupement des personnels de direction rentrant en France métropolitaine</b> Module unique : 19 et 20 octobre 2004 - ESEN -Poitiers	04NDEN0030

## Enseignement supérieur

	Identifiant
<b>Exercer la fonction de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur</b> Module 1 : du 8 au 10 novembre 2004 - ESEN - Poitiers Des modules thématiques seront proposés durant le 1er semestre 2005.	04NDEN0031
<b>Exercer la fonction d'agent comptable d'établissement public d'enseignement supérieur</b> Module 1 : du 8 au 10 novembre 2004 - ESEN - Poitiers Des modules thématiques seront proposés durant le 1er semestre 2005.	04NDEN0032
<b>Préparer les agents comptables à leur recrutement dans un établissement de l'enseignement supérieur</b> Module unique : décembre 2004 - ESEN-Poitiers	04NDEN0033

# MODALITÉS DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION AUX DISPOSITIFS DU PNP ENCADREMENT

Chaque dispositif du PNP est présenté sur une fiche ; la rubrique "campagne d'inscription" y indique le mode de candidature de l'action.

## Dispositifs ne faisant pas l'objet d'un acte individuel de candidature

Les services rectoraux ou l'administration centrale fournissent à l'ESEN les listes des personnels désignés.

## Dispositifs faisant l'objet d'une candidature près des services académiques : la procédure se déroule en 3 temps

1. Les personnels concernés déposent leur candidature près du service académique en remplissant la fiche jointe (p. 48). Dans le cas de modules facultatifs, le choix des modules retenus par l'intéressé est impératif.

2. Le service académique recueille l'ensemble des candidatures, et procède aux inscriptions à partir de la liste établie par le Recteur.

3. L'ESEN arrête définitivement les listes de participants après réception de ces inscriptions académiques.

### Les dates de candidatures sont impératives.

Aucune saisie, modification ou annulation n'est possible une fois la date d'inscription passée. Seule la consultation des candidatures retenues reste alors accessible.

Deux campagnes d'inscription sont prévues pour les actions se déroulant de septembre à décembre 2004 :

- une première campagne pour celles qui commencent avant début novembre.

- une seconde pour celles qui se déroulent en novembre et décembre.

Le détail en est indiqué dans le tableau ci-dessous.

DATE DE DÉBUT DE L'ACTION	DATE DES CANDIDATURES INDIVIDUELLES	PÉRIODES D'INSCRIPTION PAR LE SERVICE	CONSULTATION DES CANDIDATURES RETENUES
entre le 1-9-2004 et le 31-10-2004	10-9-2004	1-9-2004 au 17-9-2004	22-09-2004
entre le 1-11-2004 et le 1-12-2004	8-10-2004	1-10-2004 au 15-10-2004	20-10-2004

Les services de formation de l'académie d'origine du candidat retenu lui délivreront un ordre de mission.

Toute personne dont la candidature a été retenue et qui ne peut pas y participer, quel que soit le motif, préviendra son rectorat le plus tôt

possible, afin que son remplacement au séminaire soit effectué dans les meilleurs délais.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les candidatures à ces formations, contacter l'École supérieure de l'éducation nationale au 05 49 49 25 84 ou [cecile.pires@education.gouv.fr](mailto:cecile.pires@education.gouv.fr)

### **À l'attention des services académiques de formation chargés de l'encadrement**

Tout candidat retenu doit faire l'objet d'une procédure d'inscription, y compris pour les dispositifs marqués "sans candidature". Le service de formation académique inscrit alors les personnels à partir des informations obtenues auprès des services concernés de l'académie ou

auprès du responsable de formation de l'ESEN. L'inscription des candidats se fait impérativement sur le serveur intranet du PNP, accessible à l'adresse suivante :<http://tage.ac-orleans-tours.fr/npnpaca>

Seuls les services académiques de formation des personnels d'encadrement peuvent accéder à ce site, avec le nom d'utilisateur et le mot de passe communiqués en avril 2000.

Ces références ne doivent pas être diffusées.

## FICHE DE CANDIDATURE À UN DISPOSITIF DU PNP

(une fiche par candidature)

Monsieur  Madame  Mademoiselle Code établissement (*réservé au service académique*) :

Formateur  OUI  NON .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse administrative : .....

.....

.....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Mél : .....

Corps/Grade : .....

Discipline .....

Fonction : .....

### Candidature au dispositif de formation :

Identifiant : .....

Intitulé : .....

.....

Dates : .....

Lieu : .....

### À ne renseigner que pour la candidature à des dispositifs comportant plusieurs modules :

Inscription à tous les modules

ou

au(x) module(s) suivant(s) :

Intitulé : .....

Intitulé : .....

Intitulé : .....

Avis du supérieur hiérarchique :